

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT
Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. :02 35 85 80 11 – Courriel : accueil@mairie-sna.fr

ARRETE

Permissionnaire : **Godefroy Couverture**
270 Grande Rue
76510 Notre Dame d'Aliermont

Autorisation sollicitée :

Mise en place d'un échafaudage
1083 rue de Milan à Saint Nicolas d'Aliermont
pour réfection de toiture à partir du lundi 10 juin 2024 pour 3
semaines

- Vu la pétition de Monsieur Alexandre Godefroy en date du 4 juin 2024,
- Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;
- Vu le Code de la Voirie routière, et notamment son article L.113-2,
- Vu le Code de la Route
- Considérant que rien ne s'oppose à la demande du pétitionnaire,

ARRETONS

- Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à poser un échafaudage Rue de Milan, pour des travaux réfection de couverture sur la propriété de Monsieur Drouaux située 1083 rue de Milan à Saint Nicolas d'Aliermont
- Article 2** : Le pétitionnaire informera les piétons, de part et d'autre du chantier, qu'ils devront utiliser le trottoir d'en face,
- Article 3** : Le chantier devra être signalé et être éclairage pendant la nuit,
- Article 4** : Il ne pourra être apporté aucun obstacle au libre cours des eaux,
- Article 5** : Les conditions spéciales à observer sont les suivantes :
- L'autorisation est accordée du lundi 10 juin 2024 au vendredi 29 juin 2024,
 - le titulaire de la présente autorisation est responsable, tant vis-à-vis des tiers que de la commune, des accidents qui pourraient résulter de ses installations.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont, le 7 juin 2024

Le Maire
Blandine Lefebvre

